

BUREAU DIRECTEUR PHYSIQUE
Vendredi 27 Novembre 2009
de 10H00 à 17H00
CNOSF

Présents : Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA Frank GASQUET, Pascal GODEL, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michèle MONSERAT, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN.

Le Président Philippe LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Directeur. Il remercie Pascal GODEL, Président de la Commission Nationale de l'Arbitrage, de sa présence.

1. Administration, Informations Générales

1.1. Point licences

Avec 29.805 licences au 31 octobre 2009, la F.F.TRI. enregistre une progression de 11,3%. La Fédération compte désormais 614 clubs, un chiffre qui reste stable. Il est nécessaire de relancer le dispositif numéro vert. Pierre BARDI s'est proposé d'assurer le suivi de ce dispositif. Les membres du BDF l'en remercient et lui confient cette mission.

Patrick SOIN présente un comparatif 2009 et 2010 concernant les prises de licences. Au 26 novembre 2008, 12.142 licences avaient été éditées, et au 26 novembre 2009, 6.544 licences ont été éditées et près de 14.000 licences sont en attente de validation. De date à date, malgré les difficultés rencontrées pour demander sa licence par Internet, le nombre de demandes de licences est le même.

Guillaume FRITSCH présente les motifs expliquant les dysfonctionnements rencontrés dans le cadre de la demande de licence par Internet et précise que les responsabilités sont partagées entre la F.F.TRI. et les deux prestataires intervenants dans ce dispositif.

Les préconisations suivantes sont proposées pour ne pas reproduire les erreurs passées :

- 1) Fournisseur : ne choisir qu'un seul prestataire et lui confier l'intégralité du projet
- 2) Système : lier le paiement du solde de 90% du développement de la V2 au bon fonctionnement du système
- 3) Hébergement du système : disposer d'un serveur de qualité (ressource matérielle) et administré (ressource humaine), et ceci sous la responsabilité du prestataire chargé du projet
- 4) Adjoindre une ressource humaine supplémentaire au responsable du secteur des adhésions pour lui permettre d'échanger davantage avec le prestataire, d'effectuer davantage de tests
- 5) Disposer d'un produit prêt à être testé par le groupe de travail désigné dès le mois de mars 2010
- 6) Permettre la saisie par le club avec un compte unique, pour tout ou partie de ses adhérents,
- 7) Ouvrir la saisie Internet plus tôt, dès que le club est réaffilié, sans attendre le 1er octobre

8) Conserver la possibilité de demander sa licence « par papier »

Les membres du BD sont favorables, à la majorité, aux préconisations formulées. Philippe LESCURE demande, pour le prochain BD, un calendrier précis.

Un groupe de travail « licence en ligne » a été mis en place par le Président. Ce groupe de travail a été chargé d'établir un diagnostic des dysfonctionnements du système actuel, de préconiser les fondamentales évolutions nécessaires au bon déroulement de la prise de licence lors des prochains mois de la saison en cours, de préconiser dans le même temps les évolutions nécessaires : à la version 2, pour tests en mars, avril, mai 2010 et ouverture à la rentrée de septembre – octobre 2010 / à la version 3 pour la rentrée de septembre – octobre 2011. Ce groupe s'est réuni le 25 novembre et un rapport d'orientation sera édité dans les prochains jours.

1.2. Assemblées générales de Ligues

Jean-Michel BUNIET représentera la F.F.TRI. à l'AG de la ligue des Pays de la Loire le 9 janvier 2010.

Denis JAEGER représentera la F.F.TRI. à l'AG de la ligue Alsace le 9 janvier 2010.

Philippe LESCURE assistera à l'AG de la ligue d'Aquitaine le 16 janvier 2010 à Bordeaux.

1.3. Représentation fédérale sur les grandes épreuves

D1 TRIATHLON :

DUNKERQUE	23-mai	D FRIZZA (Nord Pas de Calais)
BEAUVAIS	13-juin	D FRIZZA (Picardie)
PARIS	18-juil	P LESCURE (Ile de France)
TOURS	29-août	C GOSSE (Centre)
LA BAULE	18-sep	P LESCURE (Pays de la Loire)

D1 / D2 DUATHLON :

CHATEAURoux	5-avr	JM BUNIET (Centre)
LIEVIN	9-mai	P SOIN (Nord Pas de Calais)
NOYON	30-mai	JM BUNIET (Picardie)
METZ	7 / 8 août	JM BUNIET (Lorraine)
VENDOME	11 / 12 Sept	JM BUNIET (Centre)

D2 TRIATHLON + FINALE D3:

SAINT CYR	16-mai	E CHABANNES (Poitou Charente)
ST-JEAN DE MONTS	26-juin	D FRIZZA (Pays de la Loire)
LES SETTONS	24 / 25 Juillet	E CHABANNES (Bourgogne)
VENDOME	11 / 12 Sept	JM BUNIET (Centre)

1/2 FINALES D3 TRIATHLON

NORD		
ST-AMAND DUN	14-juil	F HUOT-JEANMAIRE (Centre)
SUD		
LES SETTONS	24 / 25 Juillet	E CHABANNES (Bourgogne)

CHAMPIONNATS DE FRANCE

- Jeunes de Triathlon

PIERRELATTE	5-juin	P LESCURE (Rhône Alpes)
-------------	--------	-------------------------

- Jeunes de Duathlon

CHATEAURoux	4-avr	JM BUNIET (Centre)
-------------	-------	--------------------

- de Triathlon CD

LES VIEILLES FORGES	20-juin	P LESCURE (Champagne Ardennes)
---------------------	---------	--------------------------------

- de Duathlon CD

LES VIEILLES FORGES	19-juin	P LESCURE (Champagne Ardennes)
---------------------	---------	--------------------------------

- de Triathlon LD

DIJON	4-juil	P LESCURE (Bourgogne)
-------	--------	-----------------------

- de Duathlon LD

CHAUMONT	4-juil	JM BUNIET (Champagne Ardennes)
- des Ligues Régionales		
FOURMIES	21-août	D FRIZZA (Nord - Pas de Calais)
- de Bike & Run		
PRIVAS	24-oct	JM BUNIET (Rhône Alpes)
- d'Aquathlon		
VAL DE GRAY	31-juil	JM BUNIET (Franche Comté)
- de Triathlon des Neiges		
FONT ROMEU	06 Fev	en attente (Languedoc Roussillon)

COUPES DE FRANCE

PARTHENAY	9 / 10 Oct	P LESCURE (Poitou Charente)
-----------	------------	-----------------------------

CHAMPIONNAT D'EUROPE DE DUATHLON

NANCY	1er / 2 Mai	P LESCURE (Lorraine)
-------	-------------	----------------------

CHAMPIONNATS DE FRANCE MILITAIRE ET FCSAD DE DUATHLON

IWUY (CAMBRAI)	28-mars	JM BUNIET (Nord - Pas de Calais)
----------------	---------	----------------------------------

CHAMPIONNATS DE FRANCE FCSAD DE TRIATHLON

PONTARLIER	27-juin	C LEGRAND ? à confirmer (Franche Comté)
------------	---------	---

1.4. Organisation AG 2010 – POITIERS – Ordre du Jour

Denis JAEGER souhaite déplacer les points 10 et 11 après le point 6. La suggestion est adoptée.
Cet ordre du jour sera validé par le CD.
L'AG se déroulera au Novotel de Poitiers.

1.5. Organisation CD ouvert aux Président(e)s de Ligues - Ordre du Jour

Un point a été ajouté à l'ordre du jour, il s'agit d'une question diverse portant sur le cumul de fonction de Président de Ligue et d'arbitre. Il sera proposé en CD que la commission nationale de la réglementation étudie un texte sur l'incompatibilité de cumul de certaines fonctions.

1.6. Réunion des Président(e)s de Commissions - Ordre du Jour

L'ordre du jour prévu n'appelle pas de commentaire.

1.7. Organigrammes

Les organigrammes de la Direction Technique Nationale et du personnel fédéral seront présentés en CD.

1.8. Proposition de modification des Statuts

a) Il est proposé d'ajouter le paragraphe **1.3.4** dans le chapitre « les organismes nationaux, régionaux ou départementaux » (déjà présent dans les statuts des ligues régionales et des comités départementaux) :

« En cas de défaillance d'une ligue régionale ou d'un comité départemental mettant en péril l'exercice des missions qui lui ont été confiées par la F.F.TRI., le Comité Directeur de la F.F.TRI., ou, en cas d'urgence, le Bureau Directeur de la F.F.TRI., peuvent prendre toute mesure utile, et notamment la convocation d'une Assemblée Générale du Comité Départemental ou de la Ligue Régionale, la suspension de ses activités, sa mise sous tutelle, notamment financière, et le retrait de sa délégation. »

Le BDF valide cette proposition qui sera présentée aux membres du CDF pour validation.

b) Il est proposé de modifier les attributions du Bureau Directeur Fédéral. Les propositions de modification sont surlignées en jaune :

2.2.2. Le Bureau Directeur

2.2.2.1. *Attributions*

2.2.2.1.1. Le Bureau Directeur Fédéral est l'organe exécutif du Comité Directeur en charge de la gestion financière et administrative de la Fédération.

2.2.2.1.2. Le Bureau Directeur Fédéral est chargé de l'étude des propositions de conciliation formulée par les conciliateurs du Comité National Olympique et Sportif Français, de leur acceptation ou de leur rejet.

2.2.2.1.3. Le Bureau Directeur Fédéral est chargé de la validation du plan de communication et du plan marketing.

2.2.2.1.4. Le Bureau Directeur Fédéral est chargé de mettre en place les décisions prises par le Comité Directeur.

2.2.2.1.5. Le Bureau Directeur Fédéral a également pour mission de formuler toute proposition au Comité Directeur.

Le BDF valide cette proposition qui sera présentée aux membres du CDF pour validation.

1.9. Proposition de modification du Règlement Intérieur

Jean-Michel BUNIET présente les propositions de modification du règlement intérieur. Les points modifiés apparaissent surlignés en jaune :

a) Proposition de mise à jour du point « 3.1.5. Composition de l'Assemblée Générale » suite à la mise en place de statuts « ligue régionale » plus détaillés sur ce point là :

« 3.1.5. Composition de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de la Ligue Régionale se compose :

- des représentants des associations sportives affiliées, mandatés par leur président, dont le siège est situé sur le territoire de son ressort
 - des licenciés individuels de la F.F.TRI. résidant sur son territoire.
- Ces représentants doivent être licenciés à la F.F.TRI.

Les associations sportives affiliées lors de la dernière saison sportive précédent l'Assemblée Générale Régionale considérée disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de membres licenciés au cours de la saison sportive précédent l'Assemblée Générale, selon le barème suivant :

- 3 à 10 licenciés	= 10 voix
- 11 à 20 licenciés	= 20 voix
- 21 à 40 licenciés	= 30 voix
- 41 à 60 licenciés	= 40 voix
- 61 à 80 licenciés	= 50 voix
- 81 et 100 licenciés	= 60 voix

10 voix supplémentaires par tranche (complète ou non) de 30 licenciés supplémentaires.

Tout licencié individuel dispose d'une voix lors des votes.

Tout organisateur d'une ou plusieurs épreuves dispose de 10 voix lors des votes quel que soit le nombre d'épreuves organisées.

Le quota de voix des associations sportives ci-dessus considérées est exprimé par tranche de valeur de 30, 20 et 10 voix. Chaque association sportive dispose du nombre de bulletins de vote nécessaires à l'expression du quota de voix qu'elle porte. Ce nombre de bulletins est déterminé par l'affectation à l'association sportive du plus grand nombre de bulletins de valeur 30 voix, puis du plus grand nombre de bulletins de valeur 20 voix, et du plus grand nombre de bulletins de valeur 10 voix pouvant

contenir dans le quota de voix porté. (Exemple : un club de 125 licenciés dispose de 70 voix : les voix sont réparties en 2 bulletins de 30 voix + 1 bulletin de 10 voix)

Chaque organisateur dispose d'un bulletin de valeur 10 voix quel que soit le nombre d'épreuves organisées.

Chaque licencié individuel dispose d'un bulletin de valeur 1 voix.

Si une association sportive affiliée ne peut se faire représenter par un membre licencié de cette même association, elle ne peut se faire représenter (mandant) que par une autre association sportive affiliée de la même ligue (mandataire).

(...) »

Le BDF valide cette proposition qui sera présentée aux membres du CDF pour validation. Le Trésorier Général souhaiterait cependant qu'une formulation plus claire puisse être présentée pour la partie « 10 voix supplémentaires par tranche (complète ou non) de 30 licenciés supplémentaires ».

b) Proposition de mise à jour du point « 3.2.4. Composition de l'Assemblée Générale » suite à la mise en place de statuts « comité départemental » plus détaillés sur ce point là :

« 3.2.4. Composition de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale du Comité Départemental se compose :

- des représentants des associations sportives affiliées, mandatés par leur président, dont le siège social est situé sur le territoire de son ressort
- des personnes physiques résidant sur le territoire du ressort du Comité Départemental auxquelles la L.R.TRI. dont dépend le Comité Départemental délivre directement des licences

Ces représentants doivent être licenciés à la F.F.TRI.

Les associations sportives affiliées lors la dernière saison sportive précédent l'Assemblée Générale Départementale considérée disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de membres licenciés au cours de la saison sportive précédent l'Assemblée Générale, selon le barème suivant :

- 3 à 10 licenciés = 10 voix
- 11 à 20 licenciés = 20 voix
- 21 à 40 licenciés = 30 voix
- 41 à 60 licenciés = 40 voix
- 61 à 80 licenciés = 50 voix
- 81 et 100 licenciés = 60 voix

10 voix supplémentaires par tranche (complète ou non) de 30 licenciés supplémentaires.

Tout licencié individuel dispose d'une voix lors des votes.

Tout organisateur d'une ou plusieurs épreuves dispose de 10 voix lors des votes quel que soit le nombre d'épreuves organisées.

Le quota de voix des associations sportives ci-dessus considérées est exprimé par tranche de valeur de 30, 20 et 10 voix. Chaque association sportive dispose du nombre de bulletins de vote nécessaires à l'expression du quota de voix qu'elle porte. Ce nombre de bulletins est déterminé par l'affectation à l'association sportive du plus grand nombre de bulletins de valeur 30 voix, puis du plus grand nombre de bulletins de valeur 20 voix, et du plus grand nombre de bulletins de valeur 10 voix pouvant contenir dans le quota de voix porté. (Exemple : un club de 125 licenciés dispose de 70 voix : les voix sont réparties en 2 bulletins de 30 voix + 1 bulletin de 10 voix)

Chaque organisateur dispose d'un bulletin de valeur 10 voix quel que soit le nombre d'épreuves organisées.

Chaque licencié individuel dispose d'un bulletin de valeur 1 voix.

Si une association sportive affiliée ne peut se faire représenter par un membre licencié de cette même association, elle ne peut se faire représenter (mandant) que par une autre association sportive affiliée du même département (mandataire).

(...) »

Le BDF valide cette proposition qui sera présentée aux membres du CDF pour validation. Le Trésorier Général souhaiterait cependant qu'une formulation plus claire puisse être présentée pour la partie « 10 voix supplémentaires par tranche (complète ou non) de 30 licenciés supplémentaires ».

c) Proposition d'ajout d'un alinéa au point « 3.3.2. Affiliation (club) »

« 3.3.2. Affiliation

(...)

Un nouveau club demandant l'affiliation à la F.F.TRI. en septembre ou en octobre paiera les droits d'affiliation correspondants à la saison en cours et se verra offrir les droits de ré-affiliation de la saison suivante. »

Le BDF valide cette proposition qui sera présentée aux membres du CDF pour validation.

2. Communication/Marketing

2.1. Site internet : Trombinoscope CTL

Frank BIGNET souhaite que les CTL figurent sur le site internet fédéral, au sein de la rubrique « technique ». Cette proposition est adoptée.

2.2. Site internet : refonte

Ce dossier sera étudié en décembre. Le site serait divisé en grandes thématiques, ce qui permettrait d'avoir une multitude de sites répartis par thème et de simplifier la navigation.

2.3. Communication de proximité

Frank GASQUET souhaiterait mettre en place un stand fédéral sur les Grandes Epreuves. Cela comprend l'achat de matériel et des outils de communication papier. Il faudra également prévoir des moyens humains pour tenir les stands.

2.4. Informations diverses

Dominique FRIZZA et Frank GASQUET ont rencontré le Général RENAUD. L'armée serait prête à étudier l'opportunité de la mise en place d'un partenariat logistique avec la F.F.TRI..

3. Finances

3.1. Créances

Denis JAEGER présente le tableau des créances qui sont assez nombreuses compte tenu de l'envoi très récent de la dernière facturation de la saison 2009.

La ligue de Bretagne a demandé par courrier la remise de ses intérêts de retard. Les membres du BDF jugent inopportun de déroger à la règle applicable à toutes les ligues en matière d'intérêts de retard et décident de maintenir les pénalités.

3.2. Budget prévisionnel 2010

Denis JAEGER présente le budget prévisionnel et les membres du BD débattent afin de porter les modifications nécessaires pour présenter aux membres du CDF un budget à l'équilibre.

Conformément aux préconisations adoptées au point 1.1., les membres du BDF valident le recrutement d'une personne supplémentaire à temps plein à compter du 1^{er} décembre 2009.

3.3. Grille de Prix des Grandes Epreuves / Droits d'organisation

La répartition des grilles de prix a déjà validée au cours d'un BDF tenu en début d'année. Denis JAEGER présente une modification du calcul des droits d'organisation du championnat de France de Triathlon LD : 10.000 euros de grille de prix + 10 € par concurrent. Cette proposition est validée.

3.4. Proposition des coûts 2011

Denis JAEGER présente les propositions des coûts 2011. Les membres du BDF amendent la proposition avant de la valider pour proposition au CDF.

4. Vie Sportive, Direction Technique Nationale, Haut Niveau, Développement

4.1. Proposition d'évolution : Arbitrage D1

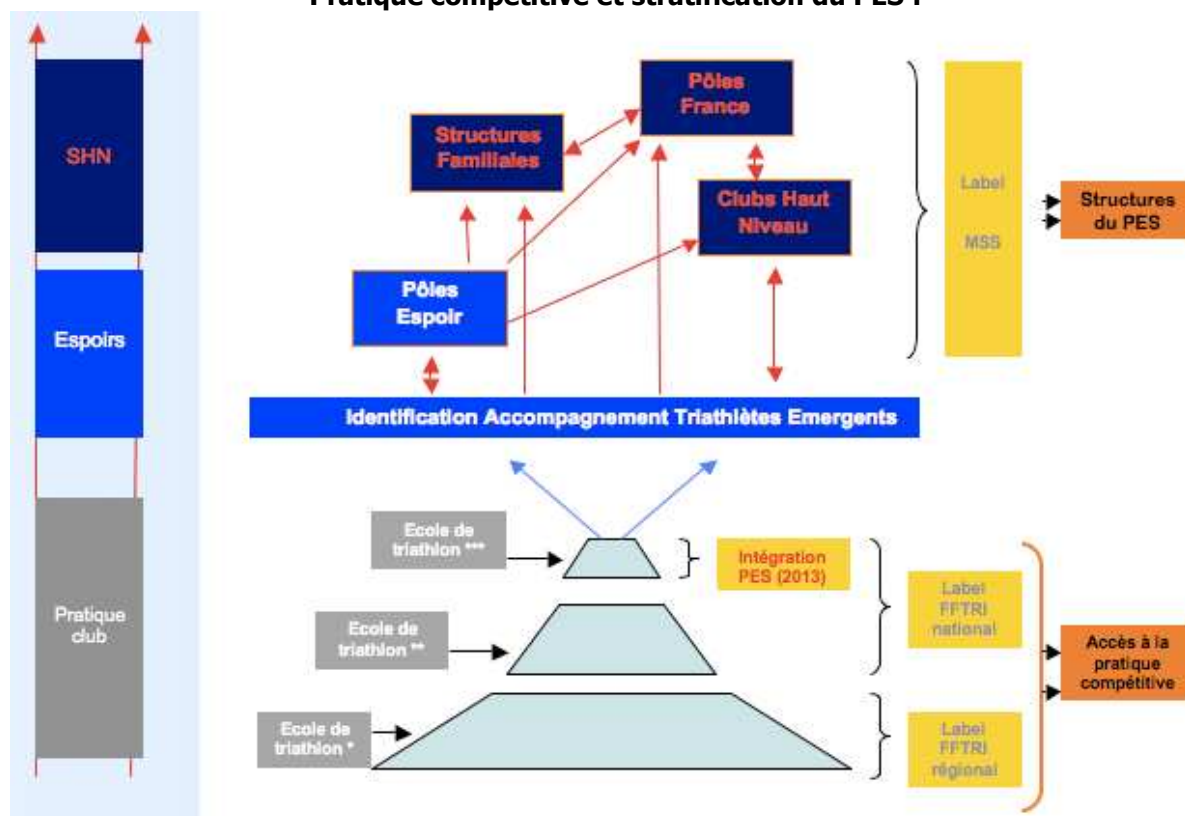
Pascal GODEL est venu présenter une proposition d'évolution de l'arbitrage en D1. Dans le cadre d'un meilleur visuel des Grands Prix de D1 de Triathlon, il est souhaité de diminuer le nombre d'arbitres intervenant sur chaque étape. Après réflexion, le Président de la CNA a proposé de tenter l'expérience avec 4 arbitres. Toutefois, cela nécessitera quelques aménagements techniques. Il sera en effet nécessaire que le parcours vélo passe dans l'aire de transition afin d'y adjoindre le pils-stop/équipe. Il faudra une vidéo (voire 2) afin de contrôler le départ natation, le passage des bouées et la ligne d'arrivée. Il sera également nécessaire d'avoir un ordinateur portable afin d'y connecter la vidéo pour assurer un meilleur contrôle. Les radios, des drapeaux, des chaises hautes seront utilisés ainsi qu'une seconde vidéo en cas de mise en place d'une deuxième aire de transition. Il y aura éventuellement une tenue d'arbitrage différente de celle des autres compétitions F.F.TRI. pour commencer, avant de la généraliser à toutes les épreuves.

Philippe LESCURE souhaite que les tenues d'arbitres soient réactualisées dès 2010. Une proposition de tenues complètes sera faite au BDF du 22 janvier 2010.

4.2. Validation du PES (Parcours de l'Excellence Sportive)

Frank BIGNET présente la proposition de Parcours de l'Excellence Sportive (PES). La performance est le fil conducteur du projet.

Pratique compétitive et stratification du PES :



L'école de Triathlon* sera labellisée au niveau régional, l'école de Triathlon** et l'école de Triathlon*** seront labellisées au niveau national.

Le devenir des pôles

Pour ce qui concerne le pôle Espoir de Nancy, il sera mis en sommeil à la rentrée 2010. Il sera soit réouvert en tant que « pôle espoir » en 2011, soit transformé en une structure régionale.

Pour ce qui concerne les pôles de Montpellier et Boulouris, il est proposé d'implanter à la fois un pôle Espoir et un pôle France sur ces deux CREPS. Cela permettra de mutualiser les moyens, d'assurer une continuité dans la formation sportive et de positionner les pôles en structures d'accueil.

Les membres du BDF valident cette proposition de PES à l'unanimité.

4.3. Projet « Journée du triathlon au féminin 2010 »

Les objectifs de la journée du triathlon au féminin sont :

- De faire découvrir le Triathlon et ses valeurs aux femmes qui souhaitent s'initier à un sport accessible, ludique et convivial ;
- D'attirer et faire adhérer de nouvelles femmes au sein des clubs
- Et de communiquer sur un public ciblé et répondre aux attentes du Ministère de la Santé et des Sports.

Pour 2010, l'opération revêt un nouveau format, il s'agira d'une opération de communication avec une journée de lancement fin mai (jour de la fête des mères - site probable : Enghien-les-Bains) suivie d'une déclinaison de l'opération sur toute la France durant le mois de juin.

La mise en place de ce nouveau format a pour objectif :

- de développer le potentiel de communication,
- de fidéliser des partenaires

- et de profiter du dynamisme du marché féminin pour associer de nouveaux partenaires à cette opération et ainsi pouvoir répondre aux attentes des organisateurs en offrant des lots et des supports de communication (affiches, cartes postales, tee-shirts, etc.).

L'opération se déroulera en coopération entre le secteur marketing - communication et la DTN. Les distances proposées seront adaptées au public non licencié (250m/8Km/2Km), le coût d'inscription sera limité à 10€ par participante (licenciée ou non licenciée) et les clubs organisateurs pourront ouvrir leurs créneaux d'entraînement aux féminines inscrites sur leur épreuve les deux semaines précédant l'organisation.

Les membres du BDF valident ce projet féminin à l'unanimité, mais ils font savoir que la date de lancement choisie n'est pas nécessairement la meilleure, la fête des mères se déroulant généralement en famille.

4.4. Triathlon de PARIS 2010

Il aura lieu les 17 et 18 juillet 2010 aux pieds de la Tour Eiffel, la F.F.TRI. est dans l'attente de l'accord officiel de la Préfecture.

Pour ce qui concerne les droits d'inscription, les membres du BDF sont favorables à des tarifs progressifs par tranches de nombre d'inscrits. Le Comité de pilotage travaillera sur ce principe.

L'objectif sur ce Triathlon de Paris est de réaliser un équilibre budgétaire et que l'épreuve soit d'une réelle qualité.

4.5. Bilan des Championnats de France des Clubs 2009

Dominique FRIZZA fera un bilan des championnats de France des clubs lors du Comité Directeur.

4.6. Aide à la professionnalisation des ligues/Amendements

Cédric GOSSE présente la proposition d'amendement du dispositif d'aide à la professionnalisation des Ligues. Le dispositif est lourd à gérer et est source d'erreur potentielle, il pose quelques problèmes quant à la création d'emplois et leur pérennisation alors même que l'objectif est bien celui-ci.

Au regard de ce constat et de l'analyse plus globale du dispositif telle qu'elle fut réalisée conjointement avec les Présidents de Ligue lors du séminaire 2009 de Tours, il est demandé aux membres du BDF de se prononcer sur la suppression du second prorata dans les modalités de calcul du soutien fédéral alloué aux APDL. Ne serait donc conservé comme principe de calcul que celui relatif à la détermination du volume horaire hebdomadaire réalisé par le ou les salariés, le tout étant plafonné à 1 équivalent temps plein sur 12 mois (du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009).

Les membres du BDF valident cette proposition qui sera présentée aux membres du Comité Directeur.

Par ailleurs, Cédric GOSSE précise que certaines ligues n'ont toujours pas répondu au courrier relatif à l'aide à la professionnalisation. Philippe LESCURE propose d'envoyer un dernier courrier demandant une réponse avant une date limite. A défaut de réponse, l'aide prévue ne sera pas allouée.

Les membres du BDF valident cette proposition à l'unanimité.

4.8. Point affaires disciplinaires

Toutes les affaires disciplinaires régionales ont été résolues en conciliation, avant même l'intervention des commissions régionales disciplinaires. La procédure de conciliation permet, lorsqu'elle aboutit, de résoudre un différend dans des délais courts et n'occasionne que peu de frais.

A l'inverse des affaires régionales, aucune tentative de conciliation n'a abouti pour ce qui concerne les affaires relevant de la Commission Nationale de Discipline. Deux affaires sont actuellement en cours.

4.9. Informations

Dans le cadre des épreuves labellisées « Triathlon Durable », Jean-Michel BUNIET informe les membres du BDF que l'arbitre et l'organisateur auront à compléter un document permettant de confirmer le jour de l'épreuve le respect des critères ayant permis la délivrance du label. Ce document sera à retourner sous huit jours à la F.F.TRI..

Le Président Philippe LESCURE remercie les membres du BDF de leur participation et clôture la séance.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général